



Annuler credit immo suite procedure de divorce

Par **vincent**, le **23/09/2015** à **17:50**

Bonjour,
J'ai contracté un crédit immo avec mon époux. Celui-ci a été accepté. Nous allons avoir bientôt l'argent sur notre compte. Ma situation familiale a changé entre temps, nous allons commencer une procédure de divorce.
Il nous reste en théorie plus qu'à passer chez le notaire pour payer et acter la vente. Puis-je maintenant faire en sorte d'annuler cette vente? Si oui comment?
Merci pour vos infos.